Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

16e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mardi 2 octobre 1984, à 10 h 40
NEW YORK

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua, et je l'invite à prendre la parole.

2. M. ORTEGA SAAVEDRA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Nicaragua, je tiens à vous dire toute notre satisfaction devant votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. De même, je voudrais souhaiter fraternellement la bienvenue au peuple et au Gouvernement du Brunéi Darussalam, à l'occasion de l'entrée de ce pays dans le concert des nations indépendantes.

3. L'Organisation des Nations Unies a été une réponse à la clameur des peuples du monde qui, las de la guerre, de l'exploitation ou de l'extermination, ont cherché ainsi à combattre les chevaliers de l'apocalypse et à les chasser.

4. Nul ne peut méconnaître les efforts qui sont réalisés à partir des Nations Unies pour défendre la paix, la justice, la liberté et l'indépendance des peuples. Mais, pour le malheur de l'humanité, il y a des politiques qui, renforcées par les armes atomiques, la font chanter et la menacent et portent atteinte aux principes de la Charte des Nations Unies. Il y a ceux qui se caractérisent par la moquerie et le défi qu'ils manifestent à l'égard des résolutions de l'Organisation. Il y a ceux qui défendent des actions qui surprennent par ce qu'elles ont d'irrationnel, mettant en danger l'avenir de l'humanité.

5. En Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Amérique centrale, cette politique s'est caractérisée par le recours à la force et par une ignorance totale de la nature des problèmes historiques qu'ont connus les peuples de ces régions, en essayant de mettre fin aux problèmes sociaux et économiques en tuant ceux qui ont faim et en donnant un statut aux minorités privilégiées. Cette politique fait fi de la crise économique qui écrase les peuples et se base sur la thèse d'une sélection naturelle — dans laquelle il est bien clair que le plus fort a l'avantage — qui favorise la course aux armements.

6. Cela explique pourquoi on continue de répondre non aux demandes d'action collective et immédiate afin de trouver une solution aux problèmes économiques, ce qui, à vrai dire, équivaudrait à lutter pour la paix et le développement.

7. Le Nicaragua a été victime de cette politique depuis le siècle dernier et tout au long de ce siècle, avec toute sa séquelle d'arriération, d'exploitation brutale, d'absence de justice et de liberté, et enfin, d'absence de démocratie. Voilà ce qu'a été la dictature somoziste, dernière création de cette politique. Aujourd'hui, le Nicaragua est libre et, pour la première fois dans son histoire, il construit une démocratie authentique, donnant un exemple de patriotisme, de nationalisme, d'indépendance et de non-alignement, qui déplaît aux dirigeants des Etats-Unis.

8. Lorsque le Nicaragua condamne le régime d'Afrique du Sud pour sa politique raciste et pour avoir asservi les maîtres véritables de ce territoire, cela déplaît aux Etats-Unis.

9. Lorsque le Nicaragua se déclare solidaire du Mozambique, de l'Angola, de la Zambie, des Seychelles, du Lesotho, du Botswana, du Swaziland, de même que de l'African National Congress d'Afrique du Sud et de la South West Africa People's Organization [*SWAPO*], seul représentant légitime du peuple de Namibie, cela déplaît également aux Etats-Unis.

10. Lorsque le Nicaragua demande le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés et le droit des Palestiniens à exister, en tant que peuple et nation, et qu'il reconnaît l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*] comme seul représentant du peuple palestinien, cela aussi déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

11. Quand le Nicaragua réaffirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique, quand il condamne la politique de provocation contre la Jamahiriya arabe libyenne et quand il apporte son appui à la juste cause du peuple du Timor oriental, cela également déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

12. Quand le Nicaragua condamne la politique d'agressions contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea, quand il appuie la réunification de la Corée et le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud et quand il demande la cessation des manœuvres militaires et des démonstrations de force, cela déplaît également au Gouvernement des Etats-Unis.

13. Il déplaît tout autant au Gouvernement nord-américain que le Nicaragua défende le droit de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance, la restitution de Guantánamo à ses propriétaires légitimes et la cessation des menaces à l'intégrité de Cuba, la souveraineté du peuple et de la nation argentine sur les Malvinas, la pleine application des traités de Panama et la fin des attaques

à partir des bases américaines contre les peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes.

14. Quand le Nicaragua condamne le coup brutal porté à la démocratie au Chili et appuie dans le même temps le droit du peuple chilien au rétablissement de ses libertés fondamentales, cela déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

15. Quand le Nicaragua condamne le crime monstrueux commis au nom de la liberté contre le peuple de la Grenade et quand il exige le retrait des troupes d'occupation étrangères pour que le peuple de la Grenade puisse exercer son droit à l'autodétermination, cela déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

16. Quand le Nicaragua appuie une solution pacifique et négociée du conflit d'El Salvador, qui doit être résolu par le peuple salvadorien lui-même, cela déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

17. Quand le Nicaragua appuie les changements démocratiques en Amérique latine comme une première étape vers la solution des problèmes auxquels nos peuples sont confrontés, cela déplaît au Gouvernement des Etats-Unis.

18. Le Nicaragua condamne le démembrement de l'Etat de Chypre et, partant, la prétendue République turque de Chypre-Nord et il défend l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays frère non aligné.

19. Le Nicaragua renouvelle son appui à l'aspiration de la Bolivie à recouvrer un accès direct à l'océan Pacifique.

20. Les Nicaraguayens voient également avec douleur l'affrontement entre deux pays non alignés, la République islamique d'Iran et l'Iraq, et nous demandons la cessation de l'utilisation des armes chimiques et appuyons les démarches entreprises pour la recherche d'une solution juste et honorable.

21. Parce que le Nicaragua veut la paix, la justice, la liberté et la démocratie pour le monde, nous continuerons à être non alignés, bien qu'il en déplaise aux gouvernants nord-américains.

22. Parce que le Nicaragua veut la paix, la justice, la liberté et la démocratie pour les peuples du monde, nous continuerons à condamner le colonialisme, le néocolonialisme, l'impérialisme, l'*apartheid*, le racisme et à appuyer les justes causes à travers le monde, bien qu'il en déplaise aux gouvernants nord-américains et que cela signifie de nouveaux sacrifices, souffrances et menaces et même l'extermination du peuple héroïque de Sandino.

23. Voilà 40 ans, l'humanité tout entière célébrait la fin d'un cauchemar. Cinq années avaient suffi pour connaître toutes les horreurs du fascisme, lesquelles dépassaient l'enfer de Dante. Notre patrie, le Nicaragua, petite nation de 3 millions d'habitants à peine, est aujourd'hui victime d'une politique d'extermination qui, depuis trois ans et huit mois, prend la forme d'une guerre d'agression ouverte, que l'on qualifie de clandestine.

24. Quand le Gouvernement des Etats-Unis consacre des millions pour continuer à assassiner le peuple du Nicaragua et le peuple d'El Salvador, quand on discute du manque de sérieux de la Central Intelligence Agency [*CIA*] pour ne pas avoir informé à temps le Comité de renseignements du Sénat sur le minage des ports nicaraguayens et non pour l'action terroriste que représentait le minage lui-même, quand tombent sur notre territoire des hélicoptères de l'armée américaine et des citoyens américains, eux aussi victimes de cette politique interventionniste, quand on assassine les enfants, les adolescents, les femmes, les instituteurs, les médecins et quand on détruit la production, les écoles, la nourriture du peuple et quand on fait fi de l'arrêt de la Cour internationale de Justice de La Haye et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la puissance nord-américaine s'érigeant en juge et partie des nations de la Terre, c'est qu'alors on viole les lois internes de l'Etat américain et le droit international.

25. Le Nicaragua souhaite, devant l'Assemblée, réaffirmer sa confiance dans la validité de la Charte des Nations Unies et sa volonté de résoudre de manière pacifique les situations ou les différends internationaux en recourant aux moyens prévus dans la Charte et par le droit international, et notamment, à la Cour internationale de Justice de La Haye.

26. Voilà pourquoi nous avons fait d'innombrables efforts en faveur de la paix, pour le peuple du Nicaragua et pour les peuples d'Amérique centrale. Voilà pourquoi le Nicaragua s'est adressé à la Cour internationale de Justice dont l'ordonnance du 10 mai 1984[1], ordonnant au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de cesser immédiatement toutes les mesures militaires et paramilitaires contre le Nicaragua parce qu'elles représentent des violations claires et graves du droit international et du droit du Nicaragua de se prononcer librement sur son propre avenir, ne pouvait être plus claire. Le non-respect de cet arrêt et le mépris manifesté à son égard ont entraîné la condamnation de toute la communauté internationale.

27. En fait, tout indique que les efforts déployés par le Nicaragua pour parvenir à la paix et sa volonté inébranlable à cet égard ne sont pas respectés par le Gouvernement des Etats-Unis qui s'obstine à intensifier sa politique d'agression militaire et économique contre le Nicaragua. A chaque effort de paix déployé par le Nicaragua et le Groupe de Contadora, le gouvernement nord-américain répond par des attaques terroristes et par la mise en place de bases militaires et de tout un appareil d'intervention militaire massive et directe contre le Nicaragua.

28. Pendant près de deux ans, les pays membres du Groupe de Contadora ont cherché les moyens de favoriser la paix en Amérique centrale; leur œuvre a reçu le plus large appui du monde entier, notamment celui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. A l'issue de ces travaux, le 7 septembre dernier, le Groupe de Contadora a présenté aux gouvernements d'Amérique centrale le texte révisé de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [*voir A/39/562*].

29. Il appartient maintenant à ces gouvernements et au Gouvernement des Etats-Unis, dont la responsabilité dans ce conflit ne peut être méconnue, de se prononcer de manière claire et définitive. Le

Nicaragua l'a déjà fait; le 21 septembre dernier, il a communiqué officiellement aux gouvernements des pays membres du Groupe de Contadora sa décision de souscrire immédiatement à l'Accord de Contadora tel qu'il a été rédigé par le Groupe de Contadora sans amendements ni modifications d'aucune sorte.

30. Aujourd'hui, devant l'Assemblée, devant la conscience du monde, nous réitérons solennellement cette décision nicaraguayenne et nous exhortons les gouvernements des pays frères d'Amérique centrale à faire preuve de la même volonté, dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité de nos peuples. En même temps, nous exprimons notre reconnaissance aux gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal qui ont appuyé l'Accord de Contadora à la réunion ministérielle qui s'est tenue à San José les 28 et 29 septembre.

31. Les dirigeants nord-américains ont dit qu'ils appuieraient l'Accord de Contadora et leurs diplomates ont parcouru sans relâche notre région et le monde entier en prétendant être les défenseurs de ces négociations et de la paix. La communauté internationale est en droit d'attendre du Gouvernement des Etats-Unis un appui sans conditions de l'Accord de Contadora, en faisant connaître immédiatement sa décision de souscrire au Protocole additionnel à l'Accord [*ibid.*].

32. A l'heure actuelle, les vents qui soufflent sur le territoire de l'Amérique centrale annoncent un holocauste pour nos peuples. Alors que nous demandons la paix dans cette instance qui est née précisément des cendres de la guerre afin de lutter pour la paix, le Nicaragua continue d'être victime du génocide de la politique terroriste des gouvernants nord-américains.

33. Au milieu de toute cette horreur, nous faisons des efforts réellement exceptionnels pour institutionnaliser, par un processus électoral, notre révolution démocratique, nationaliste, non alignée, pluraliste et défendant un régime d'économie mixte.

34. Mais face à ces efforts de reconstruction et d'institutionnalisation de la démocratie, nous voyons augmenter chaque jour le nombre des victimes qui, aujourd'hui, s'élèvent à plus de 7 000 enfants, mères, jeunes et vieillards, ce qui représente en valeur relative plus de trois fois le nombre total de victimes nord-américaines dans la guerre du Viet Nam.

35. Chaque jour également voit augmenter les dommages qui sont faits à notre économie et qui résultent directement de l'agression étrangère. Des coopératives, des centres sanitaires, des écoles, des machines, du matériel de construction, des centres de développement de l'enfance, des denrées alimentaires et des logements sont détruits du fait de la politique quotidienne de la terreur, au point d'atteindre un total de 237 millions de dollars pour la période 1981-1984, ce qui représenterait proportionnellement pour les Etats-Unis et la Communauté européenne un montant de 102 et de 284 milliards de dollars, respectivement, des recettes d'exportation pour cette même période. A ces chiffres, il faudrait ajouter les crédits, les prêts et les dons que le Nicaragua ne peut plus percevoir du fait des pressions américaines sur les gouvernements et les organismes multilatéraux.

36. Aujourd'hui, le Nicaragua est un pays encerclé et agressé, victime d'une guerre injuste et illégale qui menace de se propager. Les Etats-Unis ont mis sur pied des installations militaires impressionnantes sur le territoire du Honduras, voisin du Nicaragua, où ils imposent aussi leur présence militaire, et sur le territoire du Costa Rica, également voisin du Nicaragua, alors que leurs bâtiments de guerre croisent, menaçants, au large de nos côtes et que leurs avions d'observation ou de guerre survolent notre espace aérien.

37. Des dizaines de mercenaires, dont des agents nord-américains de la CIA, pilotent les avions et les hélicoptères qui lancent des attaques contre des cibles économiques, civiles et militaires et qui ravitaillent les forces de l'agression. Des milliers de mercenaires opèrent, telle une armée véritable, depuis leurs bases situées au Honduras et au Costa Rica, et exécutent des opérations qui sont coordonnées et dirigées depuis les bases militaires que les Etats-Unis occupent encore en territoire panaméen.

38. De nouveaux plans sont en cours d'élaboration au Pentagone et à la CIA, cette fois-ci pour éviter que n'aient lieu au Nicaragua les élections du 4 novembre. Ces plans prévoient, entre autres, la reprise des opérations de minage de nos ports, des attaques aériennes et navales et la prise de certaines localités. L'offensive militaire est prête à démarrer dès le 15 octobre prochain. Les forces mercenaires de la CIA et du Pentagone sont déjà massées dans les territoires frontaliers du Nicaragua, au Honduras et au Costa Rica. Les forces nord-américaines se tiennent prêtes, elles aussi, en vue d'un éventuel bombardement du Nicaragua, d'un débarquement ou d'une incursion directe au Nicaragua.

39. Les gouvernements d'Amérique centrale qui ont rempli la formalité de demander "l'aide" des Etats-Unis pour extirper la "menace sandiniste" de la région, se tiennent prêts, de même que "Paul Scoon", ce fantoche dont on suppose qu'il sera le futur président des Etats-Unis au Nicaragua. Les acteurs ont été mis à leur place respective et ils connaissent leur rôle par cœur. On a déjà calculé les pertes que subiraient les Etats-Unis lors de cette intervention. Il s'agit maintenant de répéter contre le Nicaragua l'ignominie de la Grenade.

40. Du 12 août 1981 au 26 septembre 1984, le Nicaragua a déployé d'innombrables efforts de paix lors d'entretiens bilatéraux avec les Etats-Unis et, plus précisément, au cours de nos 16 rencontres avec des représentants du Gouvernement nord-américain. En dépit des propositions concrètes avancées par le Nicaragua, les Etats-Unis ont toujours répondu par des faux-fuyants ou par des propositions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles manquent de sérieux. A Manzanillo, le Nicaragua a été très clair et a fait preuve de logique et de souplesse en répondant aux inquiétudes des Etats-Unis qui affirment que leur sécurité dans la région est menacée par la révolution nicaraguayenne. Nous nous sommes montrés fermes et responsables en

proposant des mesures bien précises susceptibles de créer le cadre d'une sécurité mutuelle, tant pour les Etats-Unis que pour le Nicaragua.

41. Le peuple du Nicaragua, en même temps qu'il aspire à la paix, est prêt à continuer la lutte pour son indépendance, sa liberté, son autodétermination et sa démocratie.

42. Nous savons que les gouvernants nord-américains sont victimes de leur propre histoire d'interventionnisme et d'agression. Il ne reste pas un seul coin du monde qui n'ait été victime, sous une forme ou une autre, des effets de cette politique. L'humanité tout entière est contrainte de lancer aux dirigeants nord-américains un appel à la réflexion et à la sagesse.

43. En cette trente-neuvième session de l'Assemblée générale, en ce mois d'octobre 1984, le peuple du Nicaragua tient à proclamer son désir de paix et sa volonté de défendre la liberté, la justice et la démocratie. Si la paix ne peut se faire et si la guerre se poursuit, et avec elle la possibilité d'une intervention militaire nord-américaine, alors il faut que le monde sache que le peuple du Nicaragua, les pieds nus, en haillons et le ventre vide, luttera jusqu'au bout pour mettre en déroute ses envahisseurs et parvenir à la paix ou s'immolera si l'agressivité impérialiste l'y oblige.

44. Nous sommes animés de la même force morale qui a permis aux peuples européens, voici 40 ans, de combattre et de résister à la machine fasciste. Nous sommes persuadés que notre sacrifice ne sera pas inutile; trois millions de Nicaraguayens seront peut-être anéantis, mais leur exemple vaincra et se propagera parmi les peuples du monde et chez le peuple nord-américain lui-même. Telle est notre contribution à la paix.

45. Nous voudrions exhorter les gouvernants nord-américains, au nom de la paix et du bonheur de nos peuples, à réfléchir à la responsabilité importante qu'ils portent aujourd'hui, à abandonner le chemin de la guerre et à se joindre à nous dans la recherche de la paix. Ainsi s'ouvrira une ère nouvelle dans les relations entre nos deux pays, pour le bien de nos peuples, y compris l'intérêt véritable du peuple nord-américain.

46. Le monde a le droit de savoir si les Etats-Unis sont disposés à vivre en paix avec les peuples d'Amérique centrale ou s'ils insistent pour leur imposer la guerre. Le monde a le droit d'exiger des gouvernants nord-américains actuels une réponse claire et précise à une question bien concrète. Etes-vous pour ou contre l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale, présenté par le Groupe de Contadora le 7 septembre à tous les gouvernements d'Amérique centrale ? Etes-vous pour ou contre la paix ?

47. Du haut de cette tribune, on a souvent cité des philosophes, des hommes politiques et des grands penseurs. Je voudrais citer Jésus-Christ. Cet homme humble de Nazareth a dit : "Heureux ceux qui procurent la paix." [*Mathieu V, 9.*]

48. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Coordonnateur de la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

49. M. GRATZ (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec grand plaisir, Monsieur le Président, que je vous exprime les félicitations de l'Autriche à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous saluons en vous un représentant éminent de l'Afrique et d'un pays avec lequel l'Autriche entretient des relations étroites et amicales. Votre riche expérience diplomatique et votre engagement bien connu à l'égard de la cause des Nations Unies nous assurent que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée générale de manière objective et constructive.

50. Nous exprimons également nos sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée générale avec beaucoup de tact et d'habileté. Nous le remercions vivement de sa contribution aux travaux de l'Organisation.

51. Je saisis cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la délégation d'un nouvel Etat Membre, le Brunéi Darussalam. Nous nous réjouissons de la perspective d'une coopération étroite et fructueuse avec elle.

52. Avant l'ouverture de cette session de l'Assemblée générale, les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient caractérisées par une recrudescence de l'affrontement, de la méfiance et des récriminations mutuelles mais, avant tout, par la poursuite d'une course aux armements dévastatrice. Les réunions de la semaine dernière nous font espérer que le dialogue sera repris. Le monde attend une diminution des tensions et une réduction des énormes stocks d'armes.

53. Dans notre propre région, en Europe, l'Autriche contribue au renforcement de la sécurité et de la coopération par sa participation active au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce processus revêt une importance particulière pour les petits Etats européens car il leur offre une chance unique de jouer un rôle actif dans la détermination de leur destinée. Aussi la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe comme celles qui doivent avoir lieu à Budapest et à Ottawa sont-elles de la plus grande importance.

54. La situation économique mondiale exige une coopération déterminée entre le Nord et le Sud pour adoucir le sort des pays en développement. Le fardeau de la dette que nombre de pays en développement doivent supporter diminue plus encore leur niveau de vie. Ce problème ne peut être réglé par des opérations bancaires seules. Il exige à notre avis que les gouvernements des pays créditeurs en partagent la responsabilité.

55. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont toujours largement enfreints. L'oppression, les persécutions politiques et l'exploitation économique font planer une ombre menaçante sur la vie de millions de gens.

56. La paix est menacée par nombre de conflits et de crises régionaux, au Moyen-Orient, en Amé-

rique centrale, au Cambodge, en Afghanistan, à Chypre et en Afrique australe.

57. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], le Secrétaire général souligne en termes clairs et courageux les obstacles au fonctionnement efficace de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons ses suggestions visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation. Nous nous associons à lui pour demander à tous les Etats Membres de ne pas transposer dans les institutions spécialisées leurs différends politiques. L'Autriche appuie les efforts faits par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation en tant qu'instrument de maintien de la paix et de promotion de la coopération internationale. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continueront à jouer un rôle essentiel. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres de prendre part à leur financement.

58. Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1985, nous offre une bonne occasion de réfléchir sérieusement à un meilleur fonctionnement de l'Organisation mondiale. Etudions ensemble toutes les possibilités de faire un meilleur usage des Nations Unies quand il s'agit de s'attaquer aux problèmes auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui et aux défis de l'avenir. Nous devons accorder une plus grande attention aux aspects sociaux du développement et aux politiques économiques qui n'affaibliront pas le tissu social des sociétés et leurs structures démocratiques mais les renforceront. Nous sommes persuadés que les Nations Unies ont un rôle des plus importants à jouer en s'attaquant aux problèmes fondamentaux et en encourageant des politiques en faveur principalement des membres les plus faibles et les plus vulnérables de la communauté internationale.

59. Lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale, l'Autriche a exprimé sa position sur nombre de points importants de l'ordre du jour. Son attitude à leur sujet n'a pas changé. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur quatre problèmes.

60. Je commencerai par les droits de l'homme car l'individu et son bien-être motivent toute action politique. C'est l'évidence même que l'écart grandit entre les normes généralement acceptées en matière de droits de l'homme et la triste réalité dans nombre de pays. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont l'obligation de redresser cette situation qui constitue un affront à la dignité humaine.

61. Il est deux domaines où des progrès auraient dû être réalisés depuis longtemps : l'abolition de la torture et la limitation, voire l'élimination de la peine de mort. Nous voulons croire que l'Assemblée réussira à parachever l'élaboration des instruments juridiques correspondants. Nous ne devons cesser de contribuer activement à la réalisation de cet objectif.

62. Le respect des droits de l'homme exige que chaque Etat fasse des efforts intensifs, à l'intérieur de ses frontières comme à l'échelon régional et global. Les mesures concrètes prises dans chaque région pour améliorer la protection des droits et libertés fondamentaux sont particulièrement encourageantes. A cet égard, les Etats membres du Conseil de l'Europe se réuniront à Vienne en mars 1985 pour tenir une conférence sur les droits de l'homme.

63. Je puis assurer l'Assemblée que, chaque fois que l'Autriche prône les droits de l'homme dans une région ou un pays donnés, elle y est poussée par le seul souci de la personne humaine, de sa liberté et de sa dignité.

64. L'Autriche estime, d'autre part, que tous les droits de l'homme sont étroitement liés entre eux. La dignité humaine ne saurait être maintenue en l'absence de conditions économiques, sociales et culturelles adéquates. D'un autre côté, des conditions sociales et économiques difficiles ne sauraient justifier le déni des droits et des libertés individuels.

65. L'Amérique centrale est l'une des régions où le déni des droits de l'homme a engendré un cycle de violence, d'effusions de sang et de souffrances humaines. Dans le même temps, nous y voyons s'affirmer une tendance à l'intervention extérieure. Le spectre de l'affrontement Est-Ouest plane sur l'Amérique centrale.

66. L'Autriche a toujours été d'avis qu'une solution aux crises de l'Amérique centrale ne pouvait être trouvée que par les Etats de la région eux-mêmes. Les efforts déployés pour arriver à la réconciliation nationale et à la restauration de la démocratie dans certains pays donnés doivent s'accompagner d'un dialogue entre tous les Etats et toutes les forces politiques en Amérique centrale. Si l'on veut réussir, le processus politique de paix doit être appuyé par des mesures visant à garantir le progrès économique et la justice sociale et cette nécessité apparaît de plus en plus. La réunion, à San José, les 28 et 29 septembre 1984 des Etats membres de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal et du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale est un signe encourageant à cet égard.

67. L'Autriche continuera d'appuyer le processus de Contadora en tant qu'initiative latino-américaine indépendante de paix et de progrès. Nous nous félicitons de voir que les Etats d'Amérique centrale, le Nicaragua en particulier, ont accepté l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [*voir A/39/562*]. Nous sommes persuadés que toutes les parties continueront d'œuvrer pour une paix durable dans la région.

68. La crise persistante en Afrique est un sujet de vive préoccupation. Ce continent est aujourd'hui confronté à deux défis : le défi immédiat de la survie et le défi à long terme du développement. Nous devons rendre hommage aux grands dirigeants africains qui ont décidé de compter avant tout sur leurs propres efforts.

69. Cependant, la crise que traverse l'Afrique ne saurait être surmontée par les seuls peuples africains. Une aide accrue sera nécessaire et c'est la raison pour laquelle nous nous préoccupons des difficultés rencontrées lors du réapprovisionnement en ressources de l'Association internationale de développement ou des problèmes que connaît actuellement le FIDA. Mais avant tout, nous avons besoin d'un engagement plus net de la part de toutes les parties, indépendamment de leur système social et de leur histoire. Cela exige une meilleure

compréhension du problème de l'endettement auquel nombre de pays en développement sont confrontés. Il faut également être davantage conscient des difficultés sociales et politiques découlant de programmes d'ajustement douloureux qui touchent les pauvres plus que n'importe qui.

70. L'Autriche se félicite de l'initiative africaine du Secrétaire général. Nous avons participé activement aux délibérations du Conseil économique et social sur cette question. Nous regrettons qu'aucun accord ne soit intervenu sur un cadre d'action. Mon pays intensifiera ses propres efforts pour aider l'Afrique. Ce continent, et avant tout ses pays les moins avancés, sont déjà au premier plan de l'aide autrichienne au développement.

71. Nous sommes fermement convaincus que le développement pacifique et harmonieux de l'Afrique ne peut se faire sans l'élimination de l'odieux système d'*apartheid*, qui représente une violation extrêmement grave des droits de l'homme et de la dignité humaine.

72. Les Nations Unies sont saisies de la question de Palestine depuis de nombreuses années. Chaque année, sa solution devient plus difficile. Ainsi, le Moyen-Orient est un foyer permanent de conflit et une grave menace pour la paix du monde.

73. De nombreux plans visant à la solution du conflit ont été avancés. Je voudrais évoquer notamment les décisions adoptées le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet à Fez[2] et le plan Reagan du 1er septembre 1982[3], réaffirmé par le Président des Etats-Unis devant l'Assemblée à cette session [*4e séance*]. L'initiative égypto-française dans le cadre des Nations Unies[4] contient également des suggestions précieuses.

74. La position de l'Autriche est claire : nous rejetons les politiques fondées sur la supériorité militaire et l'occupation des territoires étrangers. Toute solution doit être fondée sur le retrait d'Israël des territoires occupés, sur la reconnaissance de l'existence d'Israël en tant qu'Etat souverain et indépendant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ainsi que sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris le droit d'avoir son propre Etat.

75. Avec la majorité des membres de l'Assemblée, nous continuons de reconnaître l'OLP en tant que représentant et porte-parole du peuple palestinien. Par conséquent, l'OLP doit être associée à tous les efforts visant à trouver une solution juste et pacifique.

76. La politique israélienne d'annexion *de facto* viole le droit international. Nous condamnons fermement cette politique tendant à créer des colonies de peuplement dans les territoires occupés.

77. Toutes les parties au conflit, Israéliens et Palestiniens, ainsi que les Etats arabes, doivent faire des efforts renouvelés en faveur de la paix. Le lancement de ce processus de paix ne peut plus attendre. Une cessation immédiate de la politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés, la fin des attaques en Israël et le retrait complet des troupes israéliennes du sud du Liban sont nécessaires pour créer la confiance indispensable pour des négociations fructueuses.

78. Qu'il me soit maintenant permis de parler brièvement du problème du sud du Tyrol, question qui intéresse directement l'Autriche. Nous avons de bonnes relations amicales avec l'Italie, l'un de nos voisins les plus importants. Ces relations ont encore été améliorées par la visite officielle que le premier ministre Craxi et le ministre des affaires étrangères Andreotti ont faite à Vienne en février dernier.

79. En 1969, les résolutions de l'Assemblée générale adoptées en 1960 et 1961 [*résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI)*] ont conduit à un accord entre l'Autriche et l'Italie sur un nouveau cadre d'autonomie pour le sud du Tyrol. Cependant, 15 ans plus tard, certaines des dispositions de cet accord d'autonomie restent à appliquer. Cela est vrai en particulier pour ce qui est de l'emploi de la langue allemande. Malgré l'accord de principe intervenu en mai 1983 entre le Gouvernement italien et la minorité intéressée, cette disposition importante n'a toujours pas été appliquée, à notre grand regret. Cela a augmenté considérablement l'inquiétude de la population du sud du Tyrol. Nous sommes persuadés que la promesse faite à Vienne par le premier ministre Craxi en vue de l'application de cette disposition sera bientôt tenue.

80. L'Autriche a noté avec satisfaction que l'assurance donnée par le chef du Gouvernement italien concernant la création d'une section autonome du tribunal administratif régional de Bozen a déjà été respectée et la législation appropriée adoptée. Les engagements pris par le premier ministre Craxi à Vienne et le ministre des affaires étrangères Andreotti à Venise renforcent notre conviction que le Gouvernement italien prendra bientôt des mesures en vue d'une autonomie du sud du Tyrol mutuellement acceptée et pleinement réalisée.

81. Les problèmes dont j'ai traité ont plus en commun qu'on ne le pense à première vue. Dans chaque cas, la clef de leur solution pacifique réside dans la volonté d'engager le dialogue, de respecter les droits d'autrui et d'accepter le compromis. L'expérience de l'Autriche nous encourage à promouvoir des relations étroites et amicales avec tous nos voisins. Elle détermine notre façon d'aborder la solution de conflits régionaux et motive notre coopération dans les organisations internationales.

82. Je voudrais terminer ma déclaration sur un souvenir personnel. Peu après la fin de la seconde guerre mondiale, j'ai rencontré de nombreux jeunes de l'Europe tout entière. Nous venions de villes et de villages détruits dans un continent ravagé par la guerre. Nous avions peu de possessions personnelles et pas de richesses; nos pays étaient en ruines — mais nous avions trois choses : l'espoir, l'optimisme et une foi inébranlable en notre capacité de reconstruire nos pays, d'éliminer la haine et la méfiance et de façonner un monde nouveau.

83. Depuis lors, beaucoup a été réalisé. Et maintenant, parvenus à un âge un peu plus mûr et à des positions de responsabilité, nous sommes incertains et profondément pessimistes quant à notre capacité de résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Abordons

les problèmes qui se posent à nous avec optimisme et espoir et avec foi en l'avenir de l'humanité. Retrouvons l'esprit de notre jeunesse. Nous le devons aux jeunes d'aujourd'hui, car c'est leur monde que nous façonnons.

84. M. ANDREOTTI (Italie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations les plus vives pour la haute charge à laquelle vous venez d'être appelé et qui témoigne de l'appréciation que l'on ressent dans le monde entier pour la nation de la Zambie, pour l'efficacité et pour le réalisme qui marquent son engagement international.

85. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, qui a présidé les travaux de la trente-huitième session avec compétence et perspicacité, et en même temps exprimer la conviction que, sous votre présidence, dont nous avons déjà commencé à apprécier la fermeté et l'efficacité, l'Assemblée générale pourra accomplir des progrès significatifs sur beaucoup de points inscrits à l'ordre du jour.

86. C'est avec plaisir que je souhaite une bienvenue chaleureuse au Brunéi Darussalam à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies, admission dans laquelle l'Italie voit une nouvelle étape vers l'objectif de l'universalité de l'Organisation. Avec ce nouveau Membre, nous nous proposons d'établir des relations de collaboration fructueuse.

87. La situation internationale se trouve de plus en plus en opposition avec les buts de paix, de justice sociale et de promotion humaine qui sont ceux de la Charte des Nations Unies. Tout en étant conscients de cette contradiction, nous ne devons pas nous décourager. Les Nations Unies — nous le savons bien — ne disposent malheureusement pas de moyens de coercition adéquats. Dès lors, c'est uniquement sur la conscience des individus — et notamment sur celles des jeunes — ajouterai-je, qu'il faut agir.

88. Nous croyons fermement que tous les Etats doivent montrer leur disponibilité afin que l'Organisation puisse œuvrer efficacement pour défendre la paix et le respect des droits de l'homme. A notre avis, la vision d'un intérêt commun devrait primer celle d'intérêts particuliers de chaque Etat sur les différentes questions. Nous avons tous un intérêt primordial à ce que l'action des Nations Unies ne soit pas paralysée. Je me bornerai à mentionner quelques exemples.

89. La question des mines larguées inconsidérément dans la mer Rouge l'été dernier constitue, à notre avis, un problème typique auquel les Nations Unies dans leur ensemble auraient dû et pu faire face. En effet, la sécurité d'une voie d'eau d'une telle importance représente un intérêt qui appartient à chacun des Etats. A notre grande déception, il n'en a pas été ainsi et l'Italie, à l'instar d'autres pays d'ailleurs, a cru devoir répondre à l'appel de l'Egypte ainsi qu'à celui d'autres Etats directement intéressés. C'est pour cela, ainsi qu'en notre qualité de pays méditerranéen, que nous avons été amenés à apporter notre contribution au déminage de cette voie d'eau.

90. Mais il y a un deuxième élément de tension internationale qui, de temps à autre, devient concret. Il s'agit du respect, qui est loin d'être universel, des dispositions ayant trait à l'étendue des eaux territoriales ainsi qu'aux droits des Etats sur ces eaux et sur la zone contiguë. Il nous paraît que, même dans ce secteur délicat, les Nations Unies pourraient œuvrer avec efficacité afin que le droit soit affirmé dans le cadre des dispositions internationales en vigueur, en promouvant, le cas échéant, les perfectionnements souhaitables.

91. Finalement, au-delà de l'œuvre méritoire qu'elles poursuivent déjà, un autre domaine dans lequel les Nations Unies pourraient vraiment intervenir avec efficacité est celui de la lutte contre la drogue, un fléau qui préoccupe tous les peuples de la Terre, sans exception. C'est surtout les jeunes et leur avenir qui sont en danger. C'est pour ces raisons que nous devrions tous unir nos efforts et contribuer par tous les moyens possibles au succès d'une action commune.

92. Dans son rapport annuel [*A/39/1*], le Secrétaire général a brossé un tableau lucide de l'activité des Nations Unies à partir du mois de septembre 1983. Il a fait ressortir, entre autres, que cette période a été caractérisée : "par des tensions entre grandes puissances, aggravées par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements".

93. Je crois, en effet, que la suspension des négociations sur le contrôle et la réduction des armements nucléaires dans une phase des relations internationales aussi difficile que la phase actuelle est devenue un souci universel. D'autres négociations sur le désarmement marquent également le pas, à savoir l'interdiction des armes chimiques et la prévention de la course aux armements dans l'espace. L'arrêt de la course aux armements répond aux intérêts et aux aspirations de tous nos peuples. Dans l'important discours prononcé ici même par le président Reagan le 24 septembre dernier [*4e séance*], nous trouvons des propositions constructives qui, nous l'espérons, auront un écho favorable.

94. Dans tout accord de désarmement, le Gouvernement italien voit deux aspects cruciaux : tout d'abord, réaliser un équilibre des forces, au plus bas niveau et en tenant compte des progrès dans la technologie des armements, sans oublier leur complexité; en deuxième lieu, assurer le principe selon lequel les accords doivent être vérifiables. Et nous pensons aussi que, sans pour cela renoncer à leurs prérogatives, les gouvernements pourraient se prévaloir des progrès de la science pour mener à bien la tâche qui leur incombe. Dès lors, il nous paraît opportun que l'on favorise des contacts à un niveau élevé entre savants de différentes nationalités : ceux-ci pourraient débattre, dans des cadres appropriés et sans parti pris, les problèmes du désarmement et du contrôle, afin de nous fournir des indications. L'expérience des toutes dernières années, notamment dans le domaine de la réduction des armements nucléaires, nous a montré combien il est difficile de détacher la notion de l'équilibre des forces des préjugés historiques et psychologiques, alors que cette notion doit se baser uniquement sur des données objectives et certaines.

95. A mon avis, l'Assemblée générale serait tout à fait en mesure de jouer un rôle non négligeable si elle voulait promouvoir des accords en cette matière, même en dehors du cadre de l'Organisation mondiale. Mais il est évident que cela signifierait tout d'abord renoncer à mettre l'accent sur des propositions sur lesquelles il est plus difficile de trouver un consensus. En outre, force est de reconnaître qu'un lien étroit existe entre le désarmement conventionnel et le désarmement nucléaire, surtout pour ce qui a trait aux deux alliances militaires principales. Aujourd'hui plus que jamais, il ne serait pas réaliste d'espérer des réductions vraiment significatives dans un domaine sans accomplir des progrès parallèles dans l'autre. Ce qu'il faut prévenir, c'est la guerre, les conflits nucléaires aussi bien que conventionnels, d'autant plus que ce sont surtout ces derniers qui, de nos jours, menacent concrètement la stabilité et la coopération internationales.

96. La Conférence du désarmement porte une responsabilité directe dans les négociations visant l'interdiction globale des armes chimiques. Mon gouvernement attache une importance prioritaire à cette interdiction. De notre côté, nous avons sollicité et appuyé l'initiative prise par les Etats-Unis en présentant dans un projet de Convention sur l'interdiction des armes chimiques[5], les principaux résultats acquis à Genève pendant de longues années de négociations. Nous pensons que ce document représente une base solide pour poursuivre ce travail. Nous avons noté avec intérêt des indices de l'Union soviétique montrant qu'elle était prête à accepter le principe des inspections afin de contrôler la destruction des dépôts d'armes chimiques.

97. Des résultats positifs dans ce domaine, s'ils pouvaient être atteints, représenteraient en quelque sorte la pierre de touche de la Conférence et de sa capacité à satisfaire l'aspiration universelle de prévenir la course aux armements dans l'espace, sujet bien plus complexe que les autres. Mon gouvernement avait vivement souhaité qu'un dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique puisse s'instaurer à Vienne à la mi-septembre. Ce dialogue aurait permis de vérifier les implications que les programmes de recherche dans le domaine des armements dans l'espace peuvent avoir sur la stabilité stratégique, sans, certes, ignorer le but qu'on poursuit aussi dans le domaine des armes tant conventionnelles que nucléaires. Le rendez-vous de Vienne n'a pu avoir lieu à cause de l'atmosphère générale d'incompréhension qui entoure les négociations sur le désarmement. Nous souhaitons toutefois qu'une réflexion plus approfondie puisse, dans un futur proche, ouvrir la voie à un dialogue que nous estimons à la fois important et nécessaire. Nous espérons que les rencontres à un niveau politique élevé qui ont eu lieu ces jours-ci entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fourni l'occasion d'une clarification constructive des positions respectives sur les principaux problèmes d'actualité.

98. Malgré les difficultés que je viens d'évoquer, je considère qu'une base de dialogue prometteur — avec la participation active des pays neutres ainsi que des pays européens non alignés — s'est établie dans le domaine de la sécurité et du désarmement : je me réfère à la Conférence de Sotckholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Le niveau politique élevé des délégations a fait ressortir, dès janvier, les sentiments d'espoir qui animent les Etats participant à la Conférence. Ces sentiments reflètent, d'ailleurs, l'état d'esprit de l'opinion publique.

99. La Conférence de Stockholm pourra contribuer à l'établissement d'un climat de compréhension et de détente dans le continent européen, dans la mesure où elle rendra transparentes les activités militaires en Europe en réduisant, par là même, les risques que comportent une attaque par surprise ou le déclenchement d'un conflit par erreur. La mise au point d'un instrument susceptible de consolider le principe destiné à éliminer la menace ou l'emploi de la force serait une prémisse adéquate à l'adoption de mesures techniques et militaires visant à renforcer la confiance entre les pays européens.

100. Une des conditions de progrès dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est que ce dernier se poursuive harmonieusement en tous les domaines visés par l'Acte final d'Helsinki[6]. Parmi ces domaines, il y a celui des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous ne pouvons pas passer sous silence les soucis que nous causent le manque de progrès et, plus encore, certains renversements de tendances, dans la solution de ces problèmes. Cet état de choses est d'autant plus fâcheux qu'au début de l'année prochaine se tiendra une réunion d'experts chargés justement de chercher à favoriser des progrès dans ces domaines.

101. Les problèmes du développement et des rapports entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement affectent eux aussi les équilibres internationaux. Voilà le défi que nous avons dû relever, même pendant la récession qui a récemment frappé nos pays, mais notre tâche demeure aussi complexe et ardue dans la conjoncture économique actuelle. Des signes encourageants de reprise se sont bien sûr manifestés et paraissent se confirmer dans certaines zones économiques. Des difficultés cependant demeurent; un grand travail reste à faire avant que la relance de l'économie soit consolidée et que ses bénéfices soient étendus à un nombre accru de pays.

102. Nous n'avons jamais cru que le problème crucial des rapports économiques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement pouvait être résolu grâce à des mesures unilatérales prises dans un esprit paternaliste. Il conviendra de garder cette réflexion à l'esprit alors que nous devrons nous confronter avec les déséquilibres et le désordre qu'a causés la récession. L'interdépendance des économies a une signification qui va bien au-delà du domaine économique. Cette réflexion postule une idée nouvelle de la coopération internationale, de son esprit, ainsi que de ses instruments. L'interdépendance appelle finalement une notion de coopération fondée sur le dialogue dont les partenaires seraient tous les membres de la communauté internationale.

103. La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 19 août

1984, a marqué une étape importante de ce dialogue. Dans une certaine mesure, ses résultats pourraient être jugés insatisfaisants. De notre côté, nous leur avons toutefois réservé un accueil positif tout en reconnaissant qu'une partie du travail devra être reprise par l'Assemblée. A plusieurs égards, la quatrième Conférence générale a accompli un bon travail, ce qui semble faciliter la tâche future de l'ONUDI lorsqu'elle sera transformée en agence spécialisée.

104. Les difficultés économiques qui troublent le monde entier ont frappé tout particulièrement les régions qui souffrent du fléau de la sécheresse ou d'autres calamités naturelles. Des populations entières sont obligées de lutter pour leur survie.

105. Malgré les difficultés auxquelles mon pays a dû faire face, nous avons multiplié nos efforts sur le plan bilatéral. Nous sommes cependant convaincus que ces efforts devraient s'insérer dans le contexte d'une coopération internationale. Nous souhaitons que cette coopération soit en mesure de relancer le dialogue Nord-Sud. Au cours de la Réunion économique au sommet, tenue à Londres du 7 au 9 juin 1984, le Gouvernement italien a réitéré sans ambiguïté son appui à toute initiative susceptible de faciliter ce dialogue. Nous avons également proposé un sommet mondial en vue d'un réexamen global et de fond des relations Nord-Sud à long terme.

106. Une action internationale plus marquante paraît en outre nécessaire pour s'attaquer au cœur du problème, à savoir l'endettement des pays en voie de développement. Des règles commerciales plus appropriées sont également à définir. L'Italie a déjà ratifié l'accord pour l'augmentation des quotes-parts du FMI et a également accepté le principe de la remise des dettes des pays les moins développés, qui se trouvent face à des problèmes particulièrement graves de leurs balances de paiements. Depuis plusieurs années, nous soutenons, à la CNUCED, la nécessité d'adopter les mécanismes appropriés, aptes à stabiliser le cours des matières premières.

107. Parmi nos initiatives, je me bornerai à rappeler le projet italien pour le Sahel. Par la méthode choisie ainsi que par son envergure financière, ce projet nous paraît un instrument efficace pour mener, dans une région très étendue, la lutte contre la famine. Une très grande priorité caractérise aussi l'action italienne au sujet des problèmes qui affectent l'enfance. Cette action nous a permis de mettre sur pied une coopération très efficace avec le FISE.

108. Après des décennies de négociations et de conflits, une crise déchire toujours le Moyen-Orient et le conflit arabo-israélien demeure ouvert. Force est de constater qu'au cours de cette année, la situation a connu une stagnation dangereuse. Les perspectives de négociation que les propositions avancées par le Président des Etats-Unis, le 1er septembre 1982[3], et les décisions adoptées à Fez le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet[2] avaient fait entrevoir, se sont depuis estompées. L'amertume et la frustration ont pris le dessus, surtout chez ceux qui s'étaient engagés davantage dans la recherche d'une solution politique. En tant que membre de la Communauté européenne et en sa qualité de pays méditerranéen, l'Italie est prête à offrir toute contribution possible pour la reprise d'une négociation. Il faut éviter que les parties soient tentées une fois de plus par la perspective de la confrontation qui serait à nouveau une source de ruine et de deuil pour tous les peuples de la région.

109. Nous pensons qu'une solution durable du conflit arabo-israélien doit tenir compte des exigences de la sécurité de tous les Etats de la région ainsi que des exigences de justice, qui entraînent nécessairement la création d'une patrie palestinienne. Dans l'immédiat, il est nécessaire que la question palestinienne retrouve le rôle central qui est le sien dans le contexte du problème arabo-israélien. Dès lors, nous adressons un appel pressant à Israël auquel la paix seule peut donner la sécurité véritable à laquelle il a droit et ouvrir de grandes perspectives de collaboration dans la région.

110. Même dans cette phase de stagnation, certains éléments positifs se sont dégagés. Dans le monde arabe, une tendance plus grande à l'unité s'est manifestée. Nous voyons là un signe positif, car les divisions ne favorisent guère un engagement politique sérieux. L'Egypte est rentrée au sein de l'Organisation de la Conférence islamique. C'est encore un signe positif, car les travaux de la Conférence tireront certainement profit de la contribution d'un pays aussi important. La ligne que l'Arabie saoudite, un pays de grandes traditions, a entrepris de suivre en faveur de l'unité arabe nous paraît encore un autre signe positif. Finalement, nous suivons avec grande attention le dialogue entre la Jordanie et l'OLP. Nous souhaitons que le mouvement palestinien retrouve son unité et qu'il s'achemine vers la négociation, car c'est seulement par la négociation que des perspectives de succès pourront s'ouvrir en ce qui concerne l'importante question palestinienne.

111. La prolongation du conflit entre l'Iraq et l'Iran nous cause des soucis profonds. Les opérations militaires menées au cours des derniers mois ont clairement montré que les risques d'une aggravation et d'un élargissement du conflit sont très sérieux, surtout pour les Etats du Golfe. Mais, au-delà du préjudice causé aux équilibres politiques et aux intérêts économiques, ce qui nous angoisse c'est le spectacle de mort et de dévastations inutiles que ce conflit nous offre depuis plus de quatre ans. Il est toutefois possible de faire quelque chose, sur le plan humanitaire pour alléger les souffrances des populations des deux pays.

112. C'est donc avec une faveur toute particulière que nous avons accueilli l'action du Secrétaire général visant à garantir le respect des objectifs civils. Il est nécessaire que la communauté internationale tout entière poursuive ses efforts afin d'aboutir à un rapprochement des positions des deux parties en guerre en vue d'une solution négociée sur laquelle, d'ailleurs, les deux grandes puissances ne sont pas en désaccord.

113. En tant que pays méditerranéen, des liens traditionnellement étroits nous unissent au Liban. Dans le passé, l'Italie n'a pas hésité à contribuer d'une façon concrète aux efforts de pacification du Liban ainsi qu'à la protection des populations

locales. L'action du contingent de paix italien a d'ailleurs été appréciée par toutes les parties en cause.

114. A l'époque, nous avons porté un jugement positif sur le processus de conciliation libanaise qui s'est fait jour lors des conférences de Genève et de Lausanne. Ces conférences ont abouti à la formation de l'actuel Gouvernement d'unité nationale au sein duquel se trouvent enfin représentées, d'une façon adéquate, toutes les factions libanaises. Pour notre part, nous nous sommes engagés à appuyer l'œuvre de reconstruction du pays. Finalement, à mon avis, il faut donner acte à la Syrie de sa contribution à ce processus de conciliation.

115. Des problèmes complexes demeurent cependant. Il ne s'agit pas seulement des problèmes internes, qui sont ceux causés par les blessures qu'une décennie de guerre civile a provoquées. Le terrorisme, lui aussi, reste aux aguets, avec des conséquences dramatiques, comme le prouve l'attentat qui a récemment frappé l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth, un geste criminel que nous condamnons fermement.

116. Mais tous ces problèmes resteront irrésolus tant qu'une partie du territoire libanais demeurera occupée. Dès lors, nous sommes convaincus qu'une solution durable ne pourra être trouvée que lorsque les Israéliens se seront retirés du sud du Liban, premier pas vers un retrait de toutes les troupes étrangères du territoire libanais. Dans ce contexte, un rôle important appartient aux Nations Unies et notamment à la FINUL.

117. Sur l'invitation du Gouvernement italien et conformément aux dispositions du document de clôture de la réunion de Madrid des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, un séminaire sur la coopération économique, scientifique et culturelle dans la région de la Méditerranée se tiendra à Venise du 16 au 26 octobre prochain. Ce séminaire se situe dans un cadre politique qui vise à réaliser et à maintenir la détente dans la région méditerranéenne. Outre les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki, au séminaire ont été aussi invités les huit pays riverains de la Méditerranée qui ne font pas partie de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que les cinq organisations compétentes du système des Nations Unies.

118. L'Italie attache une grande importance au succès du séminaire de Venise et compte donner son appui concret au développement ultérieur de la coopération dans la Méditerranée.

119. Malheureusement, une autre situation de crise demeure dans cette même région : il s'agit du problème de Chypre. Le Gouvernement italien désire réaffirmer son plein appui et son encouragement aux bons offices du Secrétaire général visant à arriver à une solution des problèmes de l'île conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous adressons un appel chaleureux à toutes les parties intéressées pour qu'elles ne manquent pas d'apporter la contribution concrète de leur bonne volonté.

120. Ces derniers jours, j'ai pris part, à San José, à une conférence internationale dont les buts — favoriser la paix, la coopération, le développement et le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme dans une région aussi tourmentée que l'Amérique centrale — s'identifient avec les idéaux des Nations Unies. A cette conférence ont pris part les 10 Etats membres de la Communauté européenne ainsi que l'Espagne et le Portugal, préfigurant ainsi son prochain élargissement. Je suis heureux de pouvoir annoncer que nous sommes parvenus à des conclusions constructives dans les domaines du soutien politique et de l'aide économique, qui représentent le point de départ de relations plus suivies entre l'Europe et l'Amérique centrale. Dans le domaine économique, des initiatives trilatérales entre les pays de la région, la Communauté européenne et les Etats-Unis ou d'autres pays industrialisés s'avèrent possibles. C'est grâce à l'invitation du Président du Costa Rica ainsi qu'à la capacité des cinq pays de l'Amérique centrale de s'élever au-dessus des divergences qui les opposent que cet important résultat politique a pu être atteint.

121. Quelques jours auparavant, à la réunion de l'Union interparlementaire à Genève, les pays du Groupe de Contadora avaient déjà fait du bon travail permettant l'adoption, par un vote unanime, du Nicaragua aux Etats-Unis, d'une motion concernant l'Amérique centrale. L'action du Groupe de Contadora a été aussi marquante à San José : l'Italie offre tout son appui pour que le plan de paix de Contadora se réalise le plus tôt possible.

122. Les différents processus de normalisation démocratique en cours en Amérique du Sud, qui se manifestent par l'affirmation du pluralisme et de la liberté, témoignent d'une évolution positive dans une région où des régimes autoritaires et militaires constituaient jusqu'à hier la majorité.

123. C'est avec une satisfaction toute particulière que nous avons accueilli la conclusion du processus tourmenté de rétablissement de la démocratie en Argentine : un grand pays qui nous est proche par de profonds liens de sang, de tradition et de culture, un pays qui joue maintenant un rôle nouveau non seulement dans le cadre continental mais aussi sur la scène internationale. Nous suivons aussi avec solidarité et sympathie la marche vers la démocratie, si difficile soit-elle, d'un autre pays latino-américain, l'Uruguay, auquel nous nous sentons également unis par des liens profonds.

124. En ce qui concerne le différend qui oppose encore l'Argentine à la Grande-Bretagne et dont les aspects les plus aigus sont l'héritage du conflit funeste déchaîné par le régime militaire, nous renouvelons aux parties notre appel pour qu'elles rétablissent au plus tôt un dialogue sans position préjudicielle, première étape vers des négociations futures.

125. Dans d'autres pays de l'Amérique latine, toutefois, le développement de la démocratie et le respect des droits de l'homme sont entravés en dépit des profondes aspirations des populations à un système politique meilleur. Nous exprimons la réprobation la plus ferme pour cet état de choses. Notre pensée à cet égard s'adresse tout particulièrement au Chili.

126. J'en viens aux problèmes économiques. Faute d'une réponse appropriée de la part de la communauté et des institutions internationales, l'énorme montant de la dette extérieure latino-américaine peut s'avérer une entrave aux développements politiques encourageants. A la demande aussi des pays intéressés, nous nous sommes prodigués, dans les enceintes internationales appropriées, notamment à Londres au cours de la réunion économique au sommet, pour que, en accord avec d'autres pays occidentaux, on étudie les solutions possibles de ce problème.

127. Si nous nous tournons vers l'Afrique, nous constatons qu'à côté des crises, des tensions, des conflits, à côté des calamités naturelles et des problèmes de nutrition qui sont devenus très graves et qui pèsent lourdement sur le développement de ce continent, des éléments nouveaux ont vu récemment le jour. Quoique limités et insuffisants, ils ouvrent néanmoins des perspectives nouvelles pour la poursuite des objectifs de paix et de stabilité.

128. Les ententes conclues en Afrique australe sont positives. Elles vont dans la direction que nous avons toujours souhaitée, à savoir vers une solution politique et négociée des problèmes de cette partie de l'Afrique, dans le respect de la souveraineté et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Toujours est-il que le désengagement des forces sud-africaines en Angola n'est pas complet. D'autres signes pourraient même faire croire à un possible coup d'arrêt. Nous constatons avec regret que les progrès vers l'indépendance de la Namibie, sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sont lents. Cette résolution doit au contraire être appliquée rapidement et sans condition. L'indépendance de la Namibie est la pierre de touche pour juger de manière définitivement positive les nouveaux éléments de détente entre l'Afrique du Sud et les pays limitrophes. Notre condamnation de l'intolérable système de l'*apartheid* et de la politique de réinstallation forcée demeure d'autre part très ferme.

129. Le récent accord sur le retrait des troupes françaises et libyennes du Tchad ouvre une perspective de paix pour ce pays. Nous souhaitons qu'elle puisse se réaliser. A cet accord devra, de toute évidence, faire suite une action concrète visant à la réconciliation nationale. L'Italie appuie les efforts déployés par l'Organisation de l'Unité africaine [*OUA*] afin de faciliter l'entente entre le gouvernement et l'opposition.

130. Nous souhaitons également l'amorce de négociations, fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui soient à même de régler les conflits qui déchirent la corne de l'Afrique, une région à laquelle nous nous sentons tout particulièrement unis par des liens historiques ainsi que par notre coopération toujours croissante. L'Ethiopie et la Somalie doivent retrouver le chemin du dialogue et de la coopération; elles doivent aussi s'affranchir du fardeau écrasant de l'hostilité, en termes de ressources humaines et économiques, qui représente une entrave au développement et à la lutte contre la pauvreté. Nous souhaitons que les solutions aux problèmes de cette région s'appuient sur le respect de l'intégrité territoriale des Etats, à l'intérieur des frontières existantes, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Ces solutions doivent également tenir compte de l'identité historique et culturelle des populations concernées.

131. L'Italie suit avec le plus grand intérêt les événements en Asie. Nous sommes convaincus que, par son histoire, sa culture, sa sagesse et la capacité de travail de ses populations, cet immense continent peut contribuer d'une façon fondamentale à la paix, à la stabilité, au progrès dans le monde. Des liens de respect et d'amitié unissent l'Italie aux pays asiatiques, du Japon à la République populaire de Chine, aux Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le Pacifique peut devenir une région de grand essor au profit de tous les peuples de la terre.

132. C'est dans ce contexte que nous croyons qu'une solution politique de la crise du Cambodge, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, pourrait affranchir le continent asiatique d'un problème régional très sérieux et dégager par là même des énergies profitables au développement économique et social. Nous avons la même attitude en ce qui concerne la crise de l'Afghanistan.

133. Le Gouvernement italien suit avec attention les événements de la péninsule de Corée et souhaite une reprise d'un dialogue direct entre les deux parties, sans ingérence extérieure. Ce dialogue pacifique pourrait en effet promouvoir les initiatives susceptibles de faire atteindre ce but prioritaire qu'est l'unification de la péninsule. La prise de contact récente entre les organisations de la Croix-Rouge des deux Corée nous paraît constituer un acquis positif. Un pas ultérieur pourrait être constitué par une entente des deux parties portant sur leur participation conjointe aux prochains Jeux olympiques de Séoul, rendant par là même aux Jeux le caractère d'universalité qui leur a fait défaut les deux dernières fois. Nous pensons également que les deux Corée devraient être admises à l'Organisation des Nations Unies, sans pour autant compromettre — mais, au contraire, pour favoriser — les perspectives de réunification de la péninsule.

134. A l'instar de ses neuf partenaires de la Communauté européenne, l'Italie apporte sa contribution à l'essor d'une communauté économique et politique ouverte à la coopération avec tous les autres peuples. Notre communauté œuvre comme un facteur de paix, d'équilibre et de progrès dans la société internationale. Partant, comme l'a dit le Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, ses buts s'identifient avec ceux des Nations Unies.

135. La perspective d'une proche adhésion de l'Espagne et du Portugal, que l'Italie considère comme un tournant historique, ainsi que les propositions qui visent à réaliser une structure plus avancée des institutions communautaires et à jeter les bases de l'union européenne, sont des événements susceptibles d'avoir une influence positive sur le plan mondial.

136. Par sa contribution à la solution des différends, par sa recherche des voies susceptibles de remédier aux difficultés et à l'instabilité de la situa-

tion internationale, la Communauté européenne croit pouvoir également aider les autres peuples. Par nos efforts visant à établir des rapports étroits entres les pays des deux côtés de l'Atlantique aussi bien qu'entre les pays de l'union européenne, nous sommes convaincus de pouvoir renforcer la capacité de l'Occident à contribuer à l'établissement d'un avenir meilleur pour l'humanité tout entière.

137. La construction européenne vise au renforcement de la coopération à l'intérieur de notre continent. Cette coopération doit pouvoir s'appliquer sur un pied d'égalité tout aussi bien aux Etats appartenant à d'autres régions. L'Italie œuvre pour un nouvel élan de l'intégration de l'Europe, convaincue que, grâce à leur union, nos nations seront encore mieux en mesure d'offrir la contribution de leur culture, de leur tradition historique et de leur expérience politique.

138. Mais les bonnes intentions et les efforts des Européens s'avéreraient insuffisants sans une action coordonnée dont tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies seraient également responsables. C'est pourquoi nous offrons toute notre volonté de coopération à cette grande institution, sans laquelle, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, "le monde serait certainement bien plus dangereux et déréglé qu'il ne l'est aujourd'hui".

139. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je rends hommage à votre pays ami, la Zambie, et je vous souhaite plein succès et beaucoup de chance à la direction des travaux de cette session. Je puis vous donner l'assurance de la pleine coopération de la délégation de l'Etat du Bahreïn dans l'accomplissement des devoirs de vos hautes fonctions internationales.

140. Je félicite également, au nom de la délégation de mon pays, M. Jorge Illueca, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente-huitième session.

141. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin d'affermir le rôle de l'Organisation et de réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

142. J'ai le plaisir également de féliciter le Gouvernement et le peuple du Brunéi Darussalam à l'occasion de l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies, et j'adresse à cet Etat ami tous nos vœux de prospérité et de progrès.

143. Nous sommes tous venus à cette assemblée internationale dans le but de maintenir la paix et la coopération internationales, de trouver des solutions efficaces aux problèmes mondiaux actuels et d'assurer de nouveaux progrès pour tous les peuples du monde. Ces buts ne peuvent être atteints que par une communauté internationale qui croit à l'interdépendance et à la solidarité, qui œuvre pour la justice et la coopération entre les peuples du monde et qui adhère aux buts et principes de la Charte, dont nous avons tous promis de respecter les nobles objectifs.

144. Il est déplorable que l'évolution de la situation au cours des années ait rendu notre tâche plus difficile et plus lourde. Nous devons considérer cette évolution de la situation comme un défi qui, pour être relevé, exige un effort collectif et concentré.

145. La guerre du Golfe est maintenant entrée dans sa cinquième année. Les dangers et les menaces qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité mondiales se sont intensifiés. Elle a pris un tour particulièrement dangereux au cours de ces derniers mois en raison des attaques qui ont été effectuées, en dehors des zones d'hostilité, contre des pétroliers appartenant à des Etats qui ne sont pas parties au conflit entre l'Iran et l'Iraq. Cette dangereuse évolution des événements doit nous amener une fois encore à intensifier nos efforts de médiation afin de régler le différend de manière pacifique.

146. Les Etats arabes du Conseil de coopération du Golfe, mus par leur désir d'une coexistence pacifique et de bon voisinage, conformément à la Charte des Nations Unies, ont demandé au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution et de demander aux Etats de respecter l'intégrité territoriale des Etats qui ne sont pas parties aux hostilités dans le Golfe, d'exercer la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui pourrait causer une nouvelle escalade ou une propagation du conflit.

147. La résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité a confirmé que la communauté internationale était convaincue que de telles attaques menacent la sécurité et la stabilité de la région et ont de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité est prié de veiller à l'application de cette résolution afin d'assurer la liberté et la sécurité de navigation dans les eaux internationales et dans les voies maritimes empruntées par les navires en provenance et en direction de tous les ports et de toutes les installations d'Etats qui ne sont pas parties à la guerre qui se déroule dans le Golfe. Le Conseil de sécurité devrait s'acquitter de ses responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte, et prendre des mesures positives et énergiques pour mettre fin à cette guerre et faire en sorte qu'elle soit réglée de manière pacifique.

148. Pour réduire la tension provoquée par la guerre, l'Etat du Bahreïn a prié l'Iraq et l'Iran, au début du mois de juillet de cette année, d'accepter le principe de la neutralité des ports maritimes du Golfe — ce qui serait à son sens une mesure toute naturelle — après que les deux parties, sur proposition du Secrétaire général, auront accepté de ne pas attaquer des cibles civiles. Nous espérons que notre appel sera entendu par l'Iran — l'Iraq a déjà répondu à cet appel — afin que la vie des civils soit préservée dans les Etats en guerre, et que les intérêts économiques de tous les pays du Golfe soient protégés.

149. Du haut de cette tribune, nous lançons de nouveau un appel aux deux Etats voisins, l'Iran et l'Iraq, pour leur demander de régler leurs diffé-

rends par des voies pacifiques, et de rétablir des relations normales entre eux sur la base du respect mutuel, du bon voisinage et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, afin que la paix et la coopération constructive puissent régner dans la région pour le bien-être et la prospérité de son peuple. A cette occasion, je me félicite de la réponse positive donnée par l'Iraq à tous les efforts internationaux de médiation tendant à mettre un terme à cette guerre par des moyens pacifiques.

M. Gumucio Granier (Bolivie), vice-président, prend la présidence.

150. La région du golfe Arabique a été au centre de l'attention des Etats, en raison de son emplacement stratégique important et des grandes réserves pétrolières qui ravitaillent les marchés mondiaux pour satisfaire une grande partie des besoins énergétiques. Les pays du Golfe ont fréquemment affirmé que le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région relève de leur propre responsabilité collective sans la moindre intervention étrangère. Cette politique commune est devenue un fait, grâce à une compréhension et une coopération fructueuse entre les pays du Conseil dans les domaines politique, économique, de la défense et d'autres domaines.

151. La guerre du Golfe, l'agression continue d'Israël contre les territoires arabes, l'invasion soviétique de l'Afghanistan et l'intensification des rivalités entre l'Est et l'Ouest sont autant de signes dangereux qui indiquent que le monde est en permanence confronté à des crises aiguës qui menacent la paix et la sécurité internationales et effacent toutes les réalisations des Nations Unies au cours des 40 années qui ont suivi la seconde guerre mondiale. La communauté internationale est plus que jamais face à une alternative historique difficile : la guerre et la non-observation du droit ou le règlement des différends par des voies pacifiques et dans le respect de la Charte des Nations Unies. La paix, fondée sur la justice, la dignité de l'homme et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats sont des aspirations humaines nobles qui devraient être mises en œuvre en dépit de toutes les difficultés.

152. La crise que traversent les Nations Unies tient au fait que certains gouvernements font fi de l'Organisation et de la Charte et cherchent à réaliser certains objectifs politiques en recourant à la menace ou à l'emploi de la force pour empêcher les Nations Unies d'accomplir leur objectif principal : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, est souvent incapable de s'acquitter de ses devoirs en raison des rivalités et des conflits qui opposent l'Est et l'Ouest.

153. Les deux superpuissances, qui devraient assumer une part plus grande de responsabilité internationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité, ont déçu les autres Etats en intensifiant la course aux armements, en particulier aux armements stratégiques nucléaires, et en créant des sphères d'influence politiques et militaires dans le monde. Cela a retardé la détente entre les deux superpuissances et troublé l'atmosphère nécessaire à un dialogue positif et constructif entre elles.

154. Bien que la détente entre les deux superpuissances soit considérée comme un facteur positif pour la réduction des tensions dans le monde, la crise actuelle dans les relations internationales ne devrait pas être considérée comme une crise entre deux parties seulement. La crise actuelle est malheureusement universelle de par sa nature et ses ramifications. Par conséquent, la sécurité et la stabilité du monde doivent être le souci collectif de tous les pays. La terreur atomique, la crise alimentaire mondiale, la paix et la stabilité dans le monde sont des problèmes de nature universelle à la solution desquels tous les pays du monde doivent effectivement œuvrer. L'hégémonie dans les relations internationales doit donc céder la place à l'égalité et aux droits de sorte que la foi dans l'Organisation internationale puisse être renforcée et que cette dernière soit à même de jouer le rôle humanitaire éminent qui lui revient afin que tous les peuples du monde jouissent de la paix et de la prospérité.

155. L'aggravation des problèmes internationaux aigus est une source de préoccupation et de pessimisme en ce qui concerne l'avenir des relations internationales actuelles. Nous continuons encore, année après année, à espérer que cette préoccupation et ce pessimisme disparaîtront grâce à l'apparition d'une nouvelle ère de coopération et de compréhension entre les Etats. Nous pensons que la cause de ce pessimisme ne provient pas de l'existence de problèmes dans les relations internationales, car ces problèmes, l'humanité les a toujours rencontrés. Ce qui est vraiment décourageant, c'est que les nations, après des siècles de civilisation et de progrès dans tous les domaines, n'aient pu mettre en place un système international efficace fondé sur la coopération, la justice et le respect mutuel. Des intérêts nationaux égoïstes continuent de dominer les relations internationales et conduisent souvent à recourir à la force en tant qu'instrument principal au service de tels intérêts.

156. A cet égard, on peut se poser la question de la nature et du rôle des Nations Unies dans cet océan de problèmes et de crises internationaux, puisque l'Organisation a pour tâche de maintenir et de préserver la paix et la sécurité dans le monde.

157. Malgré leurs grandes contributions au progrès social et au développement, les Nations Unies n'ont pu jouer le rôle qui est le leur aux termes de la Charte ou ont été empêchées en bien des occasions de le remplir. La communauté internationale devrait aborder cet aspect du problème avec responsabilité et réalisme afin de sortir du cercle vicieux des espoirs et des vœux pieux et pour que l'Organisation internationale devienne un instrument efficace au service des buts et principes de la Charte. Bien entendu, ce n'est pas chose facile. C'est une tâche ardue et complexe qui suppose l'existence de nouvelles conceptions communes empreintes de foi et de courage. Il est évident qu'il existe un sentiment collectif international en faveur de changements, jugés inévitables, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour modifier et renforcer son rôle, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales.

158. Le Moyen-Orient est le théâtre d'événements tragiques et sanglants depuis 1948, lorsque la terre arabe de Palestine a été saisie par la force pour y établir un Etat sioniste. Les multiples tentatives internationales et les efforts pour réduire la tension dans cette région stratégique et névralgique du monde ont échoué, parce qu'on ne s'est pas attaqué à la racine même du conflit arabo-israélien.

159. Au cœur du conflit arabo-israélien, il y a nécessité d'octroyer au peuple palestinien son droit imprescriptible et inaliénable à la souveraineté et à la création de son propre Etat sur sa terre nationale, sous le contrôle de l'OLP, son seul représentant légitime.

160. Le refus par Israël de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, qui ont été réaffirmés par les résolutions renouvelées de l'Organisation des Nations Unies au cours des 37 dernières années, a aggravé la tension au Moyen-Orient, surtout depuis qu'Israël a dévoilé ses ambitions expansionnistes et impérialistes en menant une guerre militariste, sectaire et raciste contre les Etats arabes, en occupant leurs terres par la force, en recourant aux formes les plus inadmissibles de répression et de terrorisme contre la population arabe, notamment les Palestiniens qui vivent sous le joug de l'occupation israélienne.

161. La cruauté de l'agression israélienne contre le peuple arabe a atteint un niveau tel que des mesures internationales décisives et efficaces devraient être prises pour contenir cette agression qui va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies. L'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont toujours incapables d'empêcher Israël de poursuivre sa politique agressive parce qu'il bénéficie de l'appui du Gouvernement américain.

162. Comme l'année dernière, à la trente-huitième session [*21e séance*], nous apportons aujourd'hui notre appui et notre aval au plan arabe unifié, adopté à Fez le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet[2]. Ce plan, qui traite de tous les aspects et détails du conflit arabo-israélien, est une tentative réaliste destinée à trouver une solution durable et juste au conflit du Moyen-Orient. Ses éléments sont dérivés des principes de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui demandent à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et de démanteler toutes les colonies de peuplement qu'Israël a illégalement créées dans ces territoires. Ce plan réaffirme également le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'exercice de ses droits imprescriptibles et inaliénables, y compris celui de créer son propre Etat indépendant sur son sol national.

163. Israël a rejeté le plan arabe de paix de Fez pour le Moyen-Orient ainsi que toutes les initiatives sérieuses en vue d'une solution au conflit arabo-israélien. Israël a ainsi confirmé qu'il était un Etat colon expansionniste qui tolère les crimes et les massacres perpétrés contre la nation arabe, notamment contre les peuples palestinien et libanais. Combien de temps encore la communauté internationale restera-t-elle impuissante à mettre en pratique l'intention déclarée dans des résolutions répétées de mettre fin à l'agression israélienne qui met en danger, jour après jour, non seulement la sécurité de la région, mais aussi celle du monde entier ?

164. L'aide et l'appui que l'on continue d'apporter à Israël l'ont rendu encore plus arrogant et déterminé dans ses violations des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des droits fondamentaux de l'homme. Israël poursuit ses manœuvres d'atermoiement et impose des conditions déraisonnables et inacceptables à son retrait du Liban, ce qui témoigne de ses intentions maléfiques de perpétuer son occupation.

165. La communauté internationale, telle qu'elle est représentée par le Conseil de sécurité, a pour devoir historique principal de restaurer la sécurité et la stabilité sur la terre opprimée du Liban. Cela ne peut se faire qu'en limitant l'action d'Israël et en le forçant à se retirer de tout le territoire libanais, conformément à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité dans ce domaine.

166. L'invasion israélienne du Liban a compliqué la situation interne dans le pays et accentué les tensions dans la région du Moyen-Orient. Nous espérons que le Liban arabe sortira de cette épreuve, grâce à l'unité et à la solidarité de son peuple, afin que l'intégrité et la souveraineté de son territoire puissent être maintenues pour assurer un avenir meilleur qui ramènerait la sécurité, le calme et la stabilité dans ce pays arabe, dont les souffrances ont dépassé tout ce que nous pouvons imaginer.

167. D'autres questions importantes continuent de retenir l'attention de la communauté internationale, qui n'a pas encore été en mesure de leur trouver des solutions appropriées.

168. Les forces soviétiques occupent l'Afghanistan depuis la fin de 1979, en dépit de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'appels renouvelés à l'Union soviétique pour qu'elle se retire de l'Afghanistan, afin que le peuple de ce pays puisse recouvrer sa liberté et suivre à nouveau la politique de non-alignement qu'il s'était choisie. Je voudrais lancer maintenant un appel pressant — c'est l'appel de toute la communauté internationale — à l'Union soviétique pour qu'elle retire ses forces de l'Afghanistan et qu'elle laisse le peuple de ce pays libre de choisir son sytème politique sans aucune pression ni menace.

169. En Afrique du Sud, le gouvernement minoritaire blanc impose à la majorité noire les formes les plus dures de ségrégation et de discrimination raciale, à l'encontre de tous les principes moraux élevés de la Charte des Nations Unies. J'en appelle au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures appropriées afin d'assurer que le gouvernement de Pretoria renonce à sa politique raciste.

170. En ce qui concerne la question de Namibie, le Gouvernement de l'Afrique du Sud essaie encore de gagner du temps et refuse toute juste solution à cette question. L'Etat de Bahreïn est convaincu plus que jamais de la nécessité pour la communauté internationale d'exercer davantage de pression sur l'Afrique du Sud afin de l'amener à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui

demande l'indépendance de la Namibie sous la supervision des Nations Unies.

171. Pour ce qui est de la question de Chypre, nous réaffirmons qu'il est important de créer une atmosphère propice qui permette de préparer la voie à un règlement pacifique susceptible d'être accepté par les deux parties au conflit. Nous devons rendre hommage aux efforts inlassables du Secrétaire général en vue de réduire les divergences entre les parties et de trouver une solution juste et durable à cette question.

172. Au sujet des tentatives de règlement du différend entre les deux parties de la Corée, nous nous félicitons de l'appel lancé en vue d'entamer des négociations sans conditions et d'unifier la péninsule coréenne, pour le bien-être et la prospérité du peuple coréen dans son ensemble.

173. Le monde traverse actuellement la pire étape de stagnation et de récession économiques depuis la seconde guerre mondiale. La reprise dont le monde a été témoin il y a quelques années, et qui a pris différentes formes dans diverses parties du monde, est maintenant terminée. La fin de cette reprise dans certains grands pays industrialisés est venue aggraver les difficultés économiques des pays en développement, plus particulièrement des plus pauvres d'entre eux.

174. La stagnation et la récession économiques dans le monde ont provoqué l'augmentation de la dette des pays en développement, qui a maintenant atteint une somme supérieure à 800 milliards de dollars des Etats-Unis. Il vaut la peine de noter que cette augmentation de la dette des pays en développement a été causée à l'origine par la réduction des prix des matières premières produites par les pays en développement, et par l'augmentation des prix des biens manufacturés importés des pays industrialisés. Cela a eu des répercussions négatives dangereuses sur le développement économique et social des pays en développement, et a élargi l'écart profond qui sépare le niveau de vie des pays du Nord de celui des pays du Sud.

175. Nous pouvons nous demander si deux mondes si différents peuvent coexister sur la même planète — un monde trop riche et un autre, pauvre, qui souffre de la faim et de la maladie — sans que des crises aiguës n'éclatent dans le monde, au Nord et au Sud. Nous devrions comprendre que nous vivons dans un monde où les intérêts sont liés, dans un monde où l'importateur et l'exportateur dépendent l'un de l'autre. Riches et pauvres sont membres d'une seule communauté, et si l'écart s'élargit entre eux, les privations mèneront inévitablement à l'affrontement. La communauté internationale devrait par conséquent renforcer ses efforts collectifs pour réduire l'intensité de la crise et en atténuer les effets destructeurs. On ne saurait y parvenir qu'en instaurant le nouvel ordre économique mondial fondé sur la justice et l'indépendance et des rapports d'association collective.

176. La délégation de mon pays espère qu'à la présente session, l'Assemblée adoptera des résolutions appropriées qui permettront de traiter des problèmes mondiaux menaçant l'humanité des conséquences les plus graves, si aucune action collective n'est prise pour les combattre. Je voudrais réaffirmer une fois encore que le Gouvernement et le peuple de Bahreïn sont tout à fait prêts à œuvrer avec les peuples et gouvernements du monde afin de réaliser les aspirations de la communauté mondiale, conformément aux nobles objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Nous devons œuvrer à l'édification d'un monde meilleur où règnent la sécurité et l'harmonie afin d'être en mesure de nous acquitter de notre mission à l'égard des générations futures pour qu'elles puissent vivre dans la paix, la prospérité et la stabilité.

177. M. YAQUB-KHAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir pour moi de féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est particulièrement heureuse que ces hautes fonctions soient occupées par le représentant d'un pays avec lequel le Pakistan entretient d'étroites relations bilatérales et dont il partage les vues. Son élection unanime à la présidence est un hommage au rôle constructif que la Zambie a toujours joué dans la recherche d'un ordre international juste. Elle reconnaît également les qualités personnelles d'homme d'Etat de M. Lusaka, sa sagesse et son dévouement à la cause de la décolonisation, de la liberté et de la justice. Qu'il me soit permis de l'assurer qu'il peut compter sur la pleine coopération de ma délégation, qui lui transmet ses vœux les plus sincères.

178. Je voudrais également exprimer la profonde appréciation de ma délégation à M. Jorge Illueca, pour la grande habileté et le dévouement avec lesquels il a dirigé les délibérations de l'Assemblée à sa dernière session.

179. C'est un grand plaisir pour moi d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses au Brunéi Darussalam à l'occasion de son accession à l'Organisation des Nations Unies et de souhaiter la bienvenue parmi nous à sa délégation. En tant que pays asiatique et islamique, le Pakistan a déjà établi des relations cordiales et fraternelles avec le Brunéi et nous comptons collaborer étroitement avec lui au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres enceintes internationales.

180. Je voudrais exprimer nos profonds remerciements au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il poursuit en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Depuis son entrée en fonctions, nous avons admiré ses rapports annuels à l'Assemblée générale, non seulement pour leur évaluation des réalisations de l'Organisation, mais aussi pour leur analyse très franche de ses insuffisances et les recommandations qu'ils contiennent en vue d'y remédier.

181. Cette année encore, alors que nous nous préparons à célébrer le quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation, le rapport important du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [*S/39/1*] souligne combien il est nécessaire de renforcer le multilatéralisme et de revitaliser le rôle des Nations Unies en tant que seule institution humaine consacrée à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

182. La trente-neuvième session de l'Assemblée générale a commencé sous des auspices favorables car, après une longue nuit d'affrontement entre les grandes puissances, nous voyons peut-être pointer la première lueur d'une aube nouvelle. Nous souhaitons beaucoup que les espoirs d'un dégel dans les relations entre les grandes puissances soient non seulement confirmés, mais soient aussi un prélude à une nouvelle phase de détente dans l'intérêt de la paix et des progrès dans le monde.

183. A une époque où la survie même de la civilisation est menacée, il importe de renoncer à rechercher la domination mondiale et l'hégémonie régionale qui ont si souvent entraîné le monde dans des conflits apocalyptiques.

184. La communauté internationale est saisie d'un ordre du jour très clair auquel elle doit s'attaquer dans l'intérêt d'un avenir pacifique et sûr. Il y a des conflits régionaux qui attendent un règlement pacifique et des situations de domination coloniale et étrangère qui doivent être corrigées. Il y a la course aux armements, en particulier l'accroissement des arsenaux nucléaires, qui projette une ombre sur l'avenir de l'humanité. Ces sombres réalités de la situation internationale s'accompagnent de la misère et des privations dont souffre une vaste partie de l'humanité et un ordre économique international inéquitable, hérité du passé, persiste et continue d'élargir le fossé qui sépare les pauvres des riches.

185. La paix internationale nous échappera aussi longtemps que les nations puissantes continueront de recourir à la force avec impunité, que les frontières des petites nations ne seront pas sûres et leur droit à la liberté et l'autodétermination ne sera pas pleinement respecté.

186. Le Pakistan est fermement convaincu que la sécurité des nations petites et moyennes peut être assurée dans un climat international de paix, de stabilité et de progrès. En vue de ces objectifs, le Pakistan a déployé des efforts inlassables afin de promouvoir les relations de coopération et de bon voisinage et de rechercher des solutions pacifiques aux problèmes de notre région. Cette attitude se manifeste clairement dans les efforts sincères que fait le Pakistan en vue de trouver un règlement pacifique à la grave situation créée par la présence de troupes étrangères en Afghanistan, situation qui continue à nous inquiéter profondément ainsi que la communauté internationale.

187. Depuis notre indépendance, les gouvernements pakistanais successifs ont cherché à développer des relations fraternelles avec l'Afghanistan, fondées sur les liens historiques qui unissent nos deux peuples et l'impératif de coopération mutuelle dictée par la géographie, l'interdépendance économique et les réalités politiques. Conformément à ces objectifs, le Pakistan a continué à tendre la main de l'amitié à tout gouvernement au pouvoir en Afghanistan.

188. L'intervention militaire étrangère en Afghanistan, en 1979, a toutefois entraîné un changement fondamental dans ce pays. Un mouvement national autochtone, qui s'oppose à la présence de troupes étrangères et du régime que ces troupes lui imposent, a entamé une lutte pour la libération dans tout le territoire de l'Afghanistan. Le conflit qui en a découlé a comporté des opérations militaires impitoyables visant à étouffer la lutte héroïque des Afghans et a forcé des millions d'Afghans à quitter leur patrie pour se réfugier dans les pays voisins.

189. En tant que voisin, le Pakistan a été touché par ces convulsions et il a donné refuge à plus de 3 millions d'Afghans qui ont fui leur pays. Nous leur avons fourni des abris et des moyens de subsistance, conformément à nos obligations islamiques et humanitaires. Nous continuerons à le faire dans la mesure de nos ressources limitées jusqu'à ce que soient créées en Afghanistan les conditions permettant à ces malheureux de retourner dans leurs foyers dans la sécurité et dans l'honneur.

190. Outre les souffrances humaines qu'elle a provoquées, l'intervention militaire en Afghanistan a foncièrement modifié le climat de sécurité dans la région. Elle a créé une situation potentiellement dangereuse et a contribué à accroître la tension internationale. La persistance de l'intervention militaire dans ce pays non aligné représente un défi flagrant du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats ainsi que du non-recours à la force dans les relations entre Etats.

191. Pour le Pakistan, le danger est direct et tangible, comme le montrent les violations constantes de notre territoire à partir de l'Afghanistan, qui se sont traduites par la perte tragique de vies innocentes et les dommages causés aux biens. Récemment, l'intensité et la fréquence de ces violations se sont gravement accrues. En août dernier, 50 vies innocentes ont été perdues dans des incidents comprenant des tirs d'artillerie et le bombardement de notre territoire. La dernière de ces attaques s'est produite jeudi dernier et a causé 32 morts. Le Gouvernement du Pakistan considère avec le plus grand sérieux ces attaques injustifiées qui ont aggravé la situation sur nos frontières septentrionales. Jusqu'à présent, le Pakistan a agi avec modération et il espère que l'inquiétude de la communauté internationale face à la poursuite de ces attaques et à leurs conséquences dangereuses obligera ceux qui en sont responsables à s'abstenir de nouvelles agressions.

192. Par conséquent, pour le Pakistan, comme d'ailleurs pour toute la communauté internationale, l'occupation continue de l'Afghanistan par les forces étrangères est une question extrêmement préoccupante. Nous sommes parfaitement conscients du fait que la situation en Afghanistan ne se prête pas à une solution militaire et qu'elle ne peut être résolue que par des moyens politiques. Nous avons donc travaillé sincèrement en vue d'un règlement politique qui rétablirait la paix et la stabilité dans la région.

193. Dans notre recherche d'une solution au problème de l'Afghanistan, nous avons achevé récemment une autre série de pourparlers indirects par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général. Cette série de pourparlers a marqué une nouvelle étape dans le processus diplomatique commencé il y a deux ans. Nous sommes convaincus que ce dialogue aboutira à un règlement négocié et honorable. Pour notre part, nous continuerons

d'apporter notre coopération pleine et entière au représentant personnel du Secrétaire général dans sa recherche d'un règlement d'ensemble fondé sur les principes énoncés par les Nations Unies.

194. L'établissement de relations de bon voisinage exemptes de tension entre le Pakistan et l'Inde est manifestement d'une importance cruciale si l'on veut créer un climat sûr et tranquille dans lequel les peuples de ces deux pays puissent se consacrer entièrement aux tâches urgentes de leur développement national. En conséquence, le Pakistan s'est efforcé de créer un climat de confiance, de compréhension et de confiance mutuelle avec l'Inde. Nous n'ignorons pas que la voie que nous avons choisie risque d'être longue et ardue, mais nous ne nous laisserons pas décourager par des reculs temporaires et nous poursuivront notre chemin vers la paix et les relations de bon voisinage.

195. L'offre que nous avons faite à l'Inde, en 1981, d'un pacte de non-agression reste une initiative importante qui vise à éliminer la méfiance et la crainte. Nous avons également étudié de façon constructive la proposition d'un traité de paix et d'amitié. Les négociations entre les deux gouvernements en vue d'élaborer un texte intégré ont fait des progrès encourageants et nous sommes convaincus que ce qui sépare les positions respectives des deux côtés pourra être surmonté.

196. Conformément à notre politique visant à promouvoir des relations de bon voisinage avec l'Inde, nous sommes disposés à relancer et à intensifier les négociations et à prendre des mesures concrètes pour parvenir à une confiance réciproque et faciliter la coopération entre les deux pays. Dans le même esprit, nous recherchons un règlement juste et honorable de la question du Jammu-et-Cachemire qui assurera des relations harmonieuses durables ainsi que la paix entre les deux pays.

197. Les sept nations de l'Asie du Sud, qui représentent ensemble un quart de l'humanité, sont engagées aujourd'hui dans un effort vigoureux et résolu pour renforcer et institutionnaliser la coopération réciproque en vue du progrès économique et social de leurs peuples, conformément aux principes de la souveraineté égale et de l'intérêt mutuel. Le Pakistan a participé activement à ce processus car il estime qu'il aidera à améliorer les conditions de vie de nos peuples et qu'il favorisera une atmosphère de confiance, de stabilité et d'harmonie dans notre région. Un progrès considérable a déjà été accompli avec la création d'un cadre pour la coopération régionale en Asie du Sud et nous attendons avec impatience la conférence au sommet de l'an prochain qui devrait être une étape importante dans la promotion de la paix et de la compréhension dans la région.

198. En tant qu'Etat littoral de l'océan Indien, le Pakistan reste pleinement attaché à l'objectif de création d'une zone de paix dans la région qu'il considère comme un élément important de la recherche de la paix et de la sécurité par les Etats de l'océan Indien. Nous considérons la convocation d'une conférence sur l'océan Indien comme un pas dans cette direction. Nous estimons que l'instauration d'une zone de paix dans l'océan Indien exige des mesures pratiques qui éliminent la rivalité et la présence militaires des grandes puissances et interdisent les armes nucléaires sur l'océan et sur les territoires des Etats du littoral et de l'arrière-pays. Les Etats régionaux devraient également prendre l'engagement de régler par des moyens pacifiques tous les différends et de faire en sorte qu'un climat de confiance, de paix et de sécurité règne entre eux.

199. Dans nos relations avec les grandes puissances, nous avons respecté scrupuleusement la plitique de non-alignement qui est conforme aux intérêts de la paix et de la sécurité dans notre région. Nous ne serons partie à aucun bloc ni à aucune alliance militaire, nous n'accorderons des bases militaires à aucune puissance extérieure et nous ne comploterons pas avec l'une contre les intérêts de l'autre. Le développement de nos relations avec les grandes puissances, comme avec les autres Etats, se fonde sur des relations bilatérales et l'intérêt réciproque, et nous souhaitons voir les grandes puissances aider à promouvoir la paix dans notre région.

200. Le conflit tragique entre l'Iran et l'Iraq, qui en est à sa cinquième année, a déjà coûté très cher en vies humaines et a causé une destruction massive du patrimoine national. Le peuple du Pakistan est profondément angoissé face à la continuation de ce conflit qui ne sert l'intérêt ni des belligérants ni d'un autre pays de la région.

201. Si le conflit continue sans relâche, les flammes qui consument aujourd'hui l'Iran et l'Iraq risquent de s'étendre à d'autres Etats de la région et d'attirer la participation de puissances extérieures dans cette partie stratégique du monde. Le Pakistan a, par conséquent, déployé des efforts incessants en recourant à toutes ses ressources, sur le plan bilatéral ou en sa qualité de membre du Comité islamique de paix, pour mettre un terme rapide à ce conflit fratricide. Nous déplorons sa continuation et son expansion par l'emploi d'armes chimiques et des attaques contre les transports maritimes internationaux. Nous demandons instamment une fois de plus aux belligérants de répondre au désir de la communauté internationale de mettre un terme aux hostilités et d'appuyer tous les efforts internationaux visant à instaurer la paix, y compris la médiation du Secrétaire général, qui mérite notre hommage pour le succès qu'il a remporté en obtenant un accord sur la cessation des attaques contre des centre habités par des populations civiles.

202. La question du Moyen-Orient est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis plus de 30 ans et reste le problème le plus explosif qui menace la paix internationale. Au cœur du problème se trouvent l'occupation israélienne des terres arabes et palestiniennes, le déni des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et l'expansion israélienne impitoyable menée contre ses voisins arabes. Au lieu de répondre aux occasions de paix, Israël a persisté dans son dessein visant à annexer des territoires occupés par elle depuis 1967 et a entrepris une politique systématique tendant à modifier le caractère historique de ces territoires, notamment par la création de colonies de peuplement.

203. L'occupation israélienne du sud du Liban représente une nouvelle dimension dans l'expansionnisme israélien ainsi qu'une tentative d'affir-

mer son diktat dans la région. Tout en aggravant le conflit au Moyen-Orient, l'invasion israélienne du Liban a suscité une nouvelle vague de violence dans la région.

204. En dépit de l'intransigeance israélienne, la communauté internationale a avancé à maintes reprises des propositions pouvant aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'an dernier, l'Assemblée générale a demandé la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient [*résolution 38/58 C*]. En septembre 1982, les dirigeants arabes avaient présenté les éléments d'un plan de paix à la douzième Conférence arabe au sommet à Fez[2]. Des propositions ont également été présentées par le président Reagan[3] et les propositions les plus récentes ont été formulées par l'Union soviétique au mois de juillet dernier [*voir A/39/368*]. Toutes ces initiatives montrent que la voie d'un règlement juste reste ouverte. Ce qu'il faut, cependant, c'est un effort concerté de la communauté internationale pour obliger Israël à répondre favorablement à ces initiatives de manière à reconnaître les impératifs de la paix et de la sécurité dans la région.

205. Les principes sur lesquels un règlement au Moyen-Orient doit reposer sont clairs et ont été affirmés fréquemment. Il s'agit, d'une part, du retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, d'autre part, de l'obtention par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit à un Etat indépendant en Palestine, et, enfin, du droit pour l'OLP à représenter le peuple palestinien et à participer sur un pied d'égalité à tous les efforts entrepris en faveur de la paix.

206. C'est seulement si ces conditions sont remplies que l'on peut garantir la paix et la sécurité de tous les Etats au Moyen-Orient. Toute tentative visant à atteindre cet objectif en éludant les impératifs essentiels de la paix est vouée à l'échec.

207. L'attachement du Pakistan aux principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats se traduit également par la position qu'il a adoptée sur des problèmes touchant des régions très éloignées de nous. En conséquence, nous avons toujours appuyé l'appel international lancé en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et du rétablissement du droit de son peuple à déterminer sa propre destinée à l'abri de toute ingérence ou pression extérieures. De même, le Pakistan soutient le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, gouvernement légitime du pays, dans sa lutte pour la libération nationale et l'indépendance. En outre, nous espérons que le Viet Nam, dont le peuple a durement souffert des privations de la guerre, reconnaîtra que sa présence au Kampuchea est vaine et respectera l'exigence mondiale d'un retrait inconditionnel de ses forces.

208. Nous nous opposons également à toute ingérence des puissances étrangères dans les affaires des pays de l'Amérique centrale, dont les peuples luttent activement pour surmonter les problèmes socio-économiques profonds hérités du passé. L'initiative de paix du Groupe de Contadora offre les meilleurs espoirs de paix, d'harmonie et de progrès dans la région et mérite l'appui de tous les pays.

209. Le fait que les vestiges du colonialisme et du racisme se perpétuent en Afrique australe constitue un affront à l'humanité. Nous sommes persuadés que les peuples courageux de Namibie et d'Afrique du Sud, qui mènent une lutte héroïque contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, seront bientôt libres. Le Pakistan appuie pleinement leur lutte et se réjouira avec eux de leur triomphe final.

210. En Afrique du Sud, le régime raciste de Pretoria préconise une nouvelle constitution raciale dans le désir sinistre de perpétuer le système d'*apartheid* sous une forme nouvelle. En Namibie, il a recours à des subterfuges et à l'agression pour refuser l'indépendance au peuple namibien.

211. Pretoria a cherché à faire obstacle à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie en le liant à des questions qui n'ont aucun rapport avec la question et en intensifiant sa répression brutale à l'égard de la population du territoire. De même que se poursuit la juste lutte du peuple namibien sous la direction de la SWAPO, il est vital que la communauté internationale exerce le plus de pressions possible sur Pretoria pour obtenir une application rapide et scrupuleuse de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous affirmons également notre solidarité avec les Etats de première ligne et les Etats voisins qui sont fréquemment victimes de l'agression de Pretoria parce qu'ils défendent la cause de la justice et de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie.

212. En cette époque nucléaire, le désarmement constitue un impératif moral. Dans l'absolu, la course aux armements menace la survie de l'humanité, et aussi longtemps qu'elle se poursuivra, elle représentera un gaspillage insensé de ressources humaines et matérielles. L'accumulation des stocks nucléaires et la nouvelle dimension de la course aux armements, qui touche maintenant l'espace extra-atmosphérique, ont dépassé la logique et la rationalité de la dissuasion et ne peuvent que nous rapprocher de la perspective irrémédiable de l'anéantissement de la civilisation humaine. On ne peut laisser la course aux armements se poursuivre sans frein. Il faut y mettre un terme et la renverser.

213. Nous sommes persuadés que l'absence de négociations ne peut qu'alimenter la course aux armements nucléaires plutôt que la limiter. Nous regrettons par conséquent la rupture des discussions bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et l'interruption des négociations sur la réduction des armes stratégiques et nous espérons sincèrement la reprise prochaine des négociations.

214. La course aux armements concerne tous les peuples et, de ce fait, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central en préconisant en matière de désarmement la doctrine collective internationale propre à atteindre ses objectifs. L'absence de progrès tangibles en matière de désarmement dans le cadre des Nations Unies reste donc pour nous une source de préoccupations. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation mondiale, il faut maintenir les pressions pour proscrire le développement

de nouvelles armes de destruction massive et pour prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

215. Les initiatives concrètes prises par le Pakistan dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies afin d'obtenir des garanties de sécurité négatives pour les Etats non nucléaires et pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud font partie de la méthode générale avec laquelle nous abordons les problèmes du désarmement. Nous estimons que tous les efforts déployés en matière de désarmement nucléaire ou classique à un niveau mondial, régional ou bilatéral, temporairement ou à long terme, sont dignes d'être appuyés par la communauté internationale. De même, nous envisageons une corrélation valable entre le désarmement et la sécurité mondiale et nous insistons sur les mesures propres à accroître la confiance, car l'expérience a montré que les objectifs du désarmement ne sauraient être atteints dans un environnement politique marqué par la tension et les conflits.

216. L'engagement constant du Pakistan en faveur de la non-prolifération nucléaire est reflété par son appui inconditionnel des mesures de désarmement proposées dans le cadre des Nations Unies, par sa volonté constante d'établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, par son initiative en faveur d'une déclaration commune de non-acquisition d'armes nucléaires par les Etats de la région, par l'offre qu'il a faite à son voisin, l'Inde, d'inspecter les installations nucléaires sur une base réciproque et par son désir d'étudier les moyens de maintenir notre région exempte d'armes nucléaires. Comme l'a affirmé à maintes reprises le président Zia-ul-Haq, le Pakistan a pris l'engagement, et il le tiendra, de ne pas mettre au point d'armes nucléaires et de ne pas permettre leur déploiement sur son territoire.

217. La crise économique internationale de plus en plus profonde se traduit par un effondrement du niveau de l'activité économique dû à la baisse des investissements, l'accroissement du protectionnisme et un niveau élevé du chômage. Les pays en développement en ont le plus souffert. Leurs systèmes économiques et sociaux vulnérables ont été ravagés par la crise, ce qui s'est traduit par une détérioration des termes de l'échange, par une demande extérieure réduite de leurs produits, par des taux d'intérêt élevés, par des courants réduits de ressources officielles et privées et par le fardeau écrasant et sans précédent que constitue leur dette extérieure. Les efforts visant à améliorer cette situation intolérable ont échoué car les pays industrialisés ont refusé d'engager un vrai dialogue pour trouver une solution à long terme aux problèmes de l'économie internationale.

218. L'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, et celui de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984, nous rappellent une fois de plus l'attitude négative des pays développés dont l'indifférence face au sort des deux tiers de la population mondiale se traduit par le fait que même le Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas pu parvenir à un accord. Le fait que le Conseil économique et social n'ait pas pu s'entendre, cette année, lors de sa seconde session ordinaire, sur des mesures en faveur des pays d'Afrique, dont la situation économique critique, aggravée par la sécheresse et la famine, est reconnue par tous, constitue un autre exemple de cette attitude négative.

219. La reprise annoncée par certains pays développés ne représente guère une consolation pour les pays en développement qui continuent de souffrir des tendances actuelles à la récession.

220. L'interdépendance indéniable des économies des pays en développement et des pays développés et la nécessité reconnue d'un système économique international ordonné et stable rendent impérieuse l'ouverture d'un dialogue afin d'aboutir à des relations économiques équitables.

221. Depuis cinq ans, la communauté internationale étudie la proposition tendant à examiner les relations économiques internationales de façon simultanée, cohérente et intégrée dans le cadre de "négociations globales". Il est vraiment regrettable que ces négociations n'aient toujours pas démarré en dépit d'un large accord obtenu en 1979 au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, qui a adopté la résolution 34/138, et en 1980 au cours de la onzième session extraordinaire.

222. Les pays en développement ont fait des efforts pour apaiser les inquiétudes des pays industrialisés quant à certains aspects de ces négociations. Ils ont également fait preuve de souplesse, comme le démontrent les propositions qui ont été faites lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983[7]. Nous espérons que les pays industrialisés reconnaîtront la nécessité d'un système économique international plus stable et plus équitable et adopteront une attitude souple et positive à l'égard de ces propositions.

223. La promotion de la coopération entre pays en développement est un élément important dans leurs efforts visant à améliorer le bien-être de leurs populations et à rationaliser leurs économies nationales. Dans la plupart de ces pays, des efforts en vue d'amener les ajustements économiques qui s'imposent ont souvent entraîné un coût économique et social élevé. Les résultats qu'ils ont obtenus ont été inégaux mais leur engagement n'a pas failli. Si ces tentatives sont importantes elles ne sauraient pour autant remplacer des rapports plus sains fondés sur la coopération entre pays développés et pays en développement.

224. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale verra la fin de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le dialogue entre pays développés et pays en développement et qu'elle fournira le cadre pour l'adoption de mesures conduisant au rétablissement de la confiance dans la coopération économique internationale et à l'instauration du nouvel ordre économique international.

225. La communauté internationale est confrontée à l'heure actuelle à des problèmes d'une ampleur sans égale. Le spectre de l'anéantissement nucléaire, les privations dont souffre la vaste majorité de l'humanité et le rythme étourdissant des progrès techniques présentent des dangers, des défis et des possibilités sans précédent. La question qui se pose à nous, aujourd'hui, est de savoir si nous avons l'imagination et le courage d'agir de concert pour assurer à notre génération et aux générations futures un avenir de paix et de progrès. L'on ne saurait, à l'heure actuelle, considérer la paix et la survie comme étant une chose acquise. Laissé à lui-même, notre monde dérivera vers la guerre et l'autodestruction. Un effort conscient, résolu et collectif s'impose pour réaliser la vision des Nations Unies d'un monde pacifique, juste et prospère.

La séance est levée à 13 h 25.

NOTES

[1] *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), mesures conservatoires, ordonnance du 10 mai 1984, CIJ. Recueil 1984*, p. 169.

[2] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510, annexe.

[3] Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D. C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

[4] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

[5] Voir CD/540/Appendice II/Vol. III, document CD/500.

[6] Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1er août 1975.

[7] Voir A/38/132, annexe.